

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 9 avril 2024		
<b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b>  EN EXERCICE : 21  PRESENTS : 14  VOTANTS : 15  QUORUM ADMIN GAL : 11	<b>PRESENTS :</b> NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, PIERRE BARRUCAND, PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI  <b>EXCUSES :</b> FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, BERNARD BRAGHINI, MIKE ROUSSEAU, DANIEL DUPRE, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE ET SEBASTIEN SCHERMA  <b>POUVOIRS :</b> CHRISTIAN FRISON-ROCHE AYANT DONNE POUVOIR A RAYMOND COMBAZ	<b>VOTES :</b>  POUR : 15  CONTRE : 0  ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 03/04/2024		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO  
Rapporteur : Raymond COMBAZ  
Délibération n°24-10

**Objet : Finances - approbation du compte administratif 2023 du SMBVA**

Le résultat du compte administratif 2023 du SMBVA se résume ainsi :

Libellés	Réalizations		Réalizations	
	Fonctionnement	Investissement	RAR	Total (Invest + RAR)
Recettes	644 798,11	791 158,15	531 048,87	1 322 207,02
Dépenses	511 826,57	628 774,07	419 810,72	1 048 584,79
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>132 971,54</b>	<b>162 384,08</b>	<b>111 238,15</b>	<b>273 622,23</b>
Résultat n-1 reporté	314 064,31	300 392,95	-	300 392,95
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>447 035,85</b>	<b>462 777,03</b>	<b>111 238,15</b>	<b>574 015,18</b>

Il convient :

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses 419 810.72 € et en recettes 531 048.87 €,
- D'affecter le résultat de fonctionnement de 447 035.85 €

**Umberto Dimastromatteo, Président, quitte la séance pour le vote.**

>>>>>>><<<<<<<<<<

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :**

- d'approuver le compte administratif 2023 du S.M.B.V.A. tel qu'il est défini ci-dessus,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice soit 447 035.85 € en section de fonctionnement (article 002).

Ugine, le 11 avril 2024

La secrétaire de séance,

Le Président,

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO,

Umberto DIMASTROMATTEO,

